

## FEAMPA BZH 2021 – 2027

### MODERNISATION NAVIRE DE PÊCHE AVEC AUGMENTATION JAUGE

TAUX DE L'AIDE 30 %

Plancher d'aide de 10 000 € // Plafond d'aide de 200 000 €

Ce document concerne les projets de **modernisation des navires de pêche** maritime qui entraînent l'augmentation de la jauge brute du navire, lorsqu'ils améliorent la sécurité, les conditions de travail ou l'efficacité énergétique.

#### Conditions d'éligibilité des projets

Le Navire doit

- Justifier d'au moins 60 jours de pêche au cours des 2 dernières années civiles
- Avoir été enregistré au fichier flotte communautaire dans les 10 années civiles précédant l'année de dépôt de la demande
- Appartenir à un segment de flotte dit « en équilibre » à la date de signature de la convention attributive de l'aide

#### Action Éligible

- Installer ou rénover des installations d'hébergement réservées à l'usage exclusif de l'équipage, y compris les installations sanitaires, les espaces communs, les équipements de cuisine et les structures de pont-abris
- Améliorer ou installer des systèmes embarqués de prévention des incendies, de systèmes de sécurité et d'alarme ou de systèmes de réduction du bruit
- Installer des systèmes de ponts intégrés destinés à améliorer la navigation ou le contrôle du moteur
- Remplacer ou rénover l'étrave à bulbe du navire, pour autant que cela améliore l'efficacité énergétique globale du navire de pêche
- Adapter le navire en vue d'installer ou de rénover un moteur ou un système de propulsion qui présente une meilleure efficacité énergétique ou un plus faible niveau d'émissions de CO2 que le moteur ou le système précédent

#### Document à nous transmettre

- ✓ Pièce d'Identité
- ✓ Livret Professionnel Maritime
- ✓ Certificat d'enregistrement des navires,
- ✓ Licence de Pêche Communautaire,
- ✓ Rib professionnel
- ✓ Justificatifs d'activité de pêche d'au moins 60 jours dans les 2 années précédant la demande (document validé par la DML)
- ✓ Plan des travaux (à bord ou à terre)
- ✓ Décision d'octroi du PME accordant l'augmentation de jauge
- ✓ Attestation bancaire indiquant l'objet et le montant de l'emprunt sollicité/obtenu
- ✓ Récépissé de la déclaration au Centre de Sécurité des Navires ou copie de la demande
- ✓ Devis complet
  - *Inférieur à 2 500 € HT : 1 devis (celui retenu)*
  - *Compris entre 2 500 € et 39 999 € HT : 2 devis (celui retenu + 1 comparatif)*
  - *Devis supérieur à 40 000 € HT : 3 devis (celui retenu + 2 comparatifs)*

Version août 2023

#### Aide Publique :

Le projet ne doit pas être achevé à la date de dépôt de la demande de subvention

Remboursement au prorata temporis en cas de vente de l'investissement subventionné dans les 5 ans suivant le paiement de l'aide

#### CONTACT :

**Agence Cerfrance Plérin Centre**  
4 Avenue du Chalutier Sans Pitié  
22190 PLERIN  
02 96 74 77 26  
metiersdelamer@22.cerfrance.fr